



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026 à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Michèle BOULANGER, M. Romain MILLARD, Mme Anne GRAVELEAU, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Michel CINOTTI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Fathi AÂRAB, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Pascal FOURNIOUX, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, Mme Sandrine LEMONNIER, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Virginie POLIZZI, M. Nicolas MORIN, Mme Karine LORIN, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Francine NEGRO, M. Fernando MACHADO, Mme Anaïs BONNAMY, Mme Chloé BERTHAUD, M. Carmelo RANDAZZO, Mme Anaïs LEMONNIER, M. David POLIZZI, Mme Ophélie GUIN, M. Régis VAILLANT, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Fanny DUTILLIEUX, M. Gilles MORICHAUD, Mme Amina ABICHOU.

Absent excusé représenté :

M. Patrick COSSARD – pouvoir à M. Michel CINOTTI

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 23 mars 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 et suivants, et R123-8,

Vu la délibération n°2026-03-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire de Villebon-sur-Yvette qui est de droit Président du CCAS,

Vu la délibération n°2026-03-006 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant que le Conseil d'administration du CCAS comprend huit membres élus en son sein par le Conseil municipal,

Considérant que suite au renouvellement général du Conseil municipal, celui-ci doit désigner dans les deux mois les administrateurs qui le représenteront au Conseil d'administration du CCAS,

Considérant le mode de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant le rapport du Maire,

Après appel à candidatures en séance,

Le Conseil municipal, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'action sociale et des familles, par un vote à bulletins secrets,

PROCEDE à l'élection des membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du CCAS pour un mandat correspondant à la durée du mandat municipal,

SONT ELUS, avec 27 voix pour la liste VILLEBON AVEC VOUS et 6 voix pour la liste PARTAGEONS DEMAIN :

Listes	Titulaires
Villebon avec Vous	Dominique ROUSSEAU
Villebon avec Vous	Michel CINOTTI
Villebon avec Vous	Anaïs BONNAMY
Villebon avec Vous	David POLIZZI
Villebon avec Vous	Sandrine LEMONNIER
Villebon avec Vous	Mickaël DA CONCEIÇÃO
Villebon avec Vous	Francine NEGRO
Partageons Demain	Marina BOUTAULT-LABBE



Suivants de liste :

Listes	Nom des suivants de listes
Villebon avec Vous	Sarah DEGENNE
Partageons demain	Ophélie GUIN

Les membres élus prendront part aux réunions du Conseil d'administration du CCAS et contribueront à la mise en œuvre de la politique sociale communale conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

PRECISE qu'aucun administrateur présent en séance n'a refusé son mandat.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 20 mars 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 23 mars 2026.